

# « L'intercommunalité pour le mieux-vivre le développement économique et l'emploi »

A l'invitation du député Jean Briane, Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux Collectivités locales, viendra, aujourd'hui, écouter les élus locaux et leur parler de l'intercommunalité. A la veille de son déplacement en Aveyron, il répond aux questions de « La Dépêche du Midi ».

« La Dépêche du Midi ».  
— Vous êtes aujourd'hui à Rodez pour participer à un colloque sur l'intercommunalité initié par Jean Briane, candidat aux législatives. Votre venue ne risque-t-elle pas d'être interprétée comme un soutien ?

Jean-Pierre Sueur. — Ma venue n'a pas de signification politique. La campagne électorale n'est d'ailleurs pas ouverte. Je suis chargé, au gouvernement, des collectivités locales et je travaille à ce titre avec les élus de toutes tendances politiques. Je suis heureux de répondre à l'invitation de Jean Briane car il est l'un de ceux qui ont beaucoup œuvré pour la mise en place de la dotation de développement rural dont bénéficient aujourd'hui nombre de communes rurales. Il s'est aussi beaucoup impliqué lors du débat sur la loi sur l'administration territoriale de la République pour défendre une intercommunalité réaliste, efficace et librement consentie par les élus.

— La loi sur l'intercommunalité ne va-t-elle pas contribuer, au bout du compte, à un rééquilibrage du projet départemental que certains jugent excessif ?

— Ce n'est pas l'objet de cette loi qui, pour l'essentiel, concerne les communes.

Les compétences qui sont données par la loi aux futures communautés de communes et

aux communautés de villes sont notamment les suivantes : l'aménagement de l'espace, l'action de développement économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, la politique du logement et du cadre de vie.

Cette simple énumération montre que les communautés de communes sont d'abord un instrument permettant aux élus de rassembler les forces de leurs communes en vue du mieux-vivre, du développement économique, de l'emploi.

Les maires, et notamment ceux des communes rurales, ne s'y sont pas trompés.

Les résultats du sondage effectué par « Le Journal des maires » à l'occasion du récent congrès de l'Association des maires de France sont tout à fait éloquents.

Il ressort de ce sondage que 61% des maires pensent que les communautés de com-

munes sont importantes pour l'avenir de leur commune, que 55% d'entre eux estiment que les difficultés que rencontre leur commune peuvent être plus facilement résolues dans le cadre d'une communauté de communes et que 58% ont l'intention d'engager leur commune dans cette nouvelle forme de coopération intercommunale. Ainsi, la preuve est faite, à mon sens, que les communautés de communes ne sont pas, ainsi qu'il a été parfois dit et écrit ici ou là, une structure inutile. Elle est, au contraire, ressentie comme étant un nouvel outil de développement solidaire et concerté mis à la disposition des communes.

Les départements et les régions ne s'y sont pas non plus trompés.

En effet, il ressort d'une étude récente effectuée par la Direction générale des collectivités locales qu'en 1972, 71 départements ont des politiques tendant à favoriser la coopération intercommunale contre 49 en 1988, que 15 régions ont mis en place, en 1992, contre 12 en 1988, des procédures tendant à favoriser l'intercommunalité.

Je me réjouis de tout ce regain d'intérêt pour l'intercommunalité.

— Beaucoup de départements engagent d'importants programmes économiques. Quelle est leur limite en termes d'efficacité quand on sait, et c'est le cas de l'Aveyron, que les sièges sociaux des entreprises quittent les départements, quelquefois pour l'étranger ?

— Dans des économies ouvertes et concurrentielles comme les nôtres, toute intervention publique a, par définition, ses limites par rapport aux propres choix et stratégies des entreprises.

Mais je suis, pour ma part, tout à fait convaincu que la



Jean-Pierre SUEUR : « Ma venue n'a pas de signification politique ».

(Photo « La Dépêche ».)

synergie des interventions publiques locales est à la fois nécessaire et efficace pour les entreprises. Je pense en particulier à l'ensemble des actions qui peuvent être menées par les collectivités locales en matière d'environnement des entreprises, comme la formation continue, l'aide au conseil, la production de services collectifs ou la création de systèmes ou réseaux de communication pour faciliter et accroître le volume des échanges.

Par ailleurs, les commandes publiques locales sont souvent un élément essentiel de soutien de l'activité de l'entreprise comme celle du bâtiment et des travaux publics.

— Un des travers de la décentralisation, au-delà des discours et des programmes engagés à grands frais, n'est-il pas d'entraîner un clientélisme classique ?

— Un des objectifs de la décentralisation menée depuis 1982 a été de rapprocher l'action publique du terrain pour permettre aux acteurs locaux,

investis de pouvoirs et compétences élargis, de prendre des décisions les plus adaptées aux besoins des populations dont ils ont la charge.

Ce raccourcissement des délais de décision et une meilleure prise en compte des réalités locales sont-ils de nature à engendrer systématiquement un renouveau du clientélisme ? Il n'y a pas de fatalité en la matière. Il y a toujours la sanction périodique du suffrage universel et les mécanismes que nous introduisons en matière de transparence de la vie locale me paraissent constituer les meilleures garanties contre un retour du clientélisme. Il s'agit de la généralisation des appels d'offres, de l'information systématique des habitants sur les marchés publics et la gestion des services publics, d'une meilleure association des minorités à la prise de décision au sein des assemblées locales, etc.

Propos recueillis par Françoise CARIÉS

## Délégation

Dès qu'il touchera le sol aveyronnais, Jean-Pierre Sueur sera confronté aux réalités économiques locales. Une délégation de la FDSEA et du CDJA a, en effet, sollicité et obtenu de pouvoir s'entretenir avec lui à l'aéroport, avant qu'il ne gagne le Palais des congrès pour le débat sur l'intercommunalité, objet de sa visite...